



GUIDE DES NOUVEAUX ÉLUS



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYTRAIVAL



PRÉSENTATION DU SYTRAIVAL

Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, le SYTRAIVAL valorise les déchets ménagers de ses 9 collectivités adhérentes.



9

EPCI



260

Communes



389 414

Habitans



3

Départements



2 syndicats
4 communautés de communes
3 communautés d'agglomérations



Ain
Rhône
Saône-et-Loire





PRÉSENTATION DU SYTRAIVAL



<https://www.youtube.com/watch?v=Gc-5gZ5kp-U>

HISTORIQUE & CHIFFRES CLÉS



2024 - 2027

Travaux sur le réseau de chauffage et sécurisation par la reprise et rénovation de la chaufferie de Bellerroche.

2023

Remplacement du groupe turbo alternateur de l'UVE afin de produire 20% d'électricité en plus

2021

Rénovation de l'UVE : optimisation énergétique et des performances

2016

Construction d'une plateforme pour les mâchefers, le transfert de la collecte sélective et le broyage des DNR

2011

Rénovation et extension du réseau de chaleur (29 sous stations) et construction d'une chaufferie bois

2001

Extension et mise aux normes de l'usine d'incinération (86 500 t) avec production électrique

1998

Signature du premier contrat d'objectif de collecte sélective

1997

Ouverture d'une plateforme de compostage

1983

Réalisation d'un réseau de chaleur (10 sous-stations)

1981

Construction d'une usine d'incinération (35 000 T)

1978

Création du SYTRAIVAL

375 120

habitants

195 159 T

de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) +

- 3,6 kg/hab

d'ordures ménagères*

+ 1,2 kg/hab

de déchets d'emballages légers* +

98 %

de déchets ménagers valorisés

25

sites de compostage partagé mis en place +

241

interventions dans les écoles

5485

élèves d'écoles élémentaires sensibilisés

*Par rapport à 2024



LES COMPETENCES DU SYTRAIVAL

TRAITEMENT & ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les compétences du SYTRAIVAL sont définies par l'arrêté inter préfectoral du 26 mai 2011.



Incinération et
valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône traite **80 000 tonnes de déchets par an**. L'énergie issue de la combustion des déchets permet de **produire de l'électricité pour 12 000 logements et de la chaleur pour le chauffage** pour des bâtiments publics, des écoles, des lycées et 2500 foyers..



Valorisation matière

Le SYTRAIVAL gère la **valorisation des déchets d'emballages** (collecte sélective) dont la collecte est assurée par chaque EPCI adhérent à l'exception des collectes de journaux, magazines et du verre qui sont mutualisées par le SYTRAIVAL.

Le **traitement, tri et la valorisation** des différents flux de déchets collectés après séparation est assuré soit par prestation de service à des centres de tri soit en déchèterie et relève de la compétence du SYTRAIVAL.



Traitement des biodéchets
sur site de compostage

Le SYTRAIVAL gère le **traitement et valorisation des déchets verts (DV)** déposés en déchèterie et des déchets alimentaires (DA) collectés. Ces déchets sont **traités sur des plateformes de compostage** gérées soit par le SYTRAIVAL, soit par des prestataires privés pour être ensuite transformés en compost (agréés pour DV / DA).

→ **Syndicat à la carte :** Adhésion à une ou plusieurs compétences (Valorisation énergétique, compostage, collecte sélective)



LES INSTALLATIONS

RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE

L'Unité de Valorisation Energétique située à Villefranche-sur-Saône, qui comprend :

- un turbo alternateur produisant de l'électricité
- un réseau de chaleur qui distribue la chaleur fournie par l'UVE et de trois chaudières dont 1 bois / 2 gaz

Le site d'Arnas, qui comprend :

- o Une plateforme de broyage des inertes
- o Une plateforme de préparation de combustible bois
- o Une aire de stockage du verre

Les quais de transfert de :

- o Thizy-les-Bourg,
- o Fleurieux-sur-l'Arbresle
- o St-Etienne-sur-Chalaronne



Le site de St-Etienne-sur-Chalaronne, qui comprend :

- o Une plateforme de broyage des déchets non recyclables
- o Une plateforme de stockage des inertes
- o Une aire de stockage du verre
- o Une aire de mise en balle des OMR

Le site de Quincieux, qui comprend :

- o Une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME)
- o Une plateforme de broyage des DNR
- o Un quai de transfert de la collecte sélective

D'autres installations appartenant à des prestataires privés sont utilisées dans le cadre de marchés publics.



UVE
Unité de valorisation énergétique



Compost



ISDND
Installation de stockage des déchets non dangereux



Mâchefers
Plateforme de maturation des mâchefers

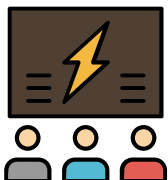


Transfert
Quai de transfert



INSTANCES DÉCISIONNAIRES ET LEURS RÔLES

Des instances **décisionnaires** se réunissent régulièrement afin d'assurer l'administration du SYTRAIVAL.



COMITE SYNDICAL

C'est l'assemblée délibérante constituée d'élus délégués - représentant les 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents - qui vote les actions menées par le SYTRAIVAL.

Leur nombre dépend de la population de chaque groupement, à raison d'un élu par tranche de **12 000 habitants (dans les statuts 8000)**. Sont désignés conjointement des délégués suppléants. La durée de leur mandat est identique à celle de leur mandat de conseiller municipal.

Composition du comité : 37 titulaires et 22 suppléants. : Pas de procuration

RÔLES : Trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat

- Le délégué syndical est présent à chaque comité syndical programmé durant ses **six années de mandat**.
- Le délégué syndical **représente son conseil communautaire ou syndical** : peut faire remonter des problématiques de terrains
- Le délégué syndical assure sa **mission de relais d'information auprès de sa collectivité**, des usagers et informe son conseil des décisions et des projets du Syndicat.
- Le délégué syndical participe aux **rencontres informatives ou visites, aux réunions** organisées par le Syndicat permettant d'avoir une meilleure connaissance



Fréquence de réunion :
Trimestrielle, le vendredi après-midi



INSTANCES DÉCISIONNAIRES ET LEURS RÔLES

Des instances **décisionnaires** se réunissent régulièrement afin d'assurer l'administration du SYTRAIVAL.



BUREAU

Le comité syndical délègue une partie de ses compétences au bureau syndical.

Le bureau du syndicat est **composé d'un président et de 9 vice-présidents et de conseillers délégués, élus par le comité syndical**. C'est un organe de préparation, d'étude des dossiers et des projets qui sont soumis au comité pour décision

RÔLES :

- Les vice-présidents **assistent le Président** dans l'exercice de ses fonctions.
- Les vice-présidents sont amenés à **formuler des propositions** dans le cadre de diverses instances (bureau, commissions);
- Les vice-présidents agissent avec l'ensemble des EPCI, pour **faire remonter à l'intercommunalité leurs problématiques** ou pour partager avec eux certaines pratiques;
- Les vice-présidents sont amenés **développer ou conforter des compétences** afin d'accomplir son mandat dans les meilleures conditions possibles.

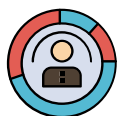


Fréquence de réunion :
Mensuelle, le lundi matin



INSTANCES DÉCISIONNAIRES ET LEURS RÔLES

Des instances **de réflexion** se réunissent régulièrement d'apporter des aides à la décision

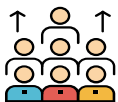


GROUPES DE TRAVAIL

Ces groupes de réflexions, transversaux co-animés par les Vice-Présidents délégués impliqués par le thème abordé en réunion de bureau ou de comité et qui rassemblent les élus ou techniciens qui souhaitent travailler sur le thème

Aide à la décision : bureau / comité

Lieu de travail : ordre du jour connu à l'avance, interventions EPCI ou externe, suivi des décisions rapportées en bureau pour approfondissement ou prise de décision



Assises du Sytraival : une fois par an avec les présidents des EPCI



Fréquence de réunion :
Trimestrielle



FONCTIONNEMENT



Organigramme du SYTRAIVAL

V. 09 2026

PERSONNEL

Equipe restreinte : 8 personnes

EXPLOITATION DES SITES

Prestations de services
ou contrats d'exploitation



LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX DE DÉCHETS

Porte à Porte (PAP)

Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR)



Emballages



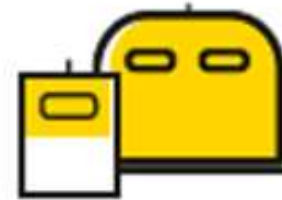
Exception : si les rues ne
sont pas accessibles en
camion

COLLECTE

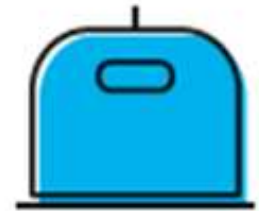
TRAITEMENT
ET
VALORISATION

Points d'apports volontaires (PAV)

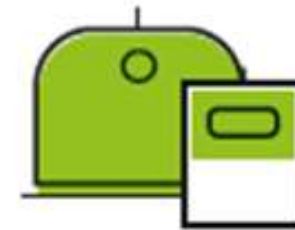
Emballages



Papier



Verre

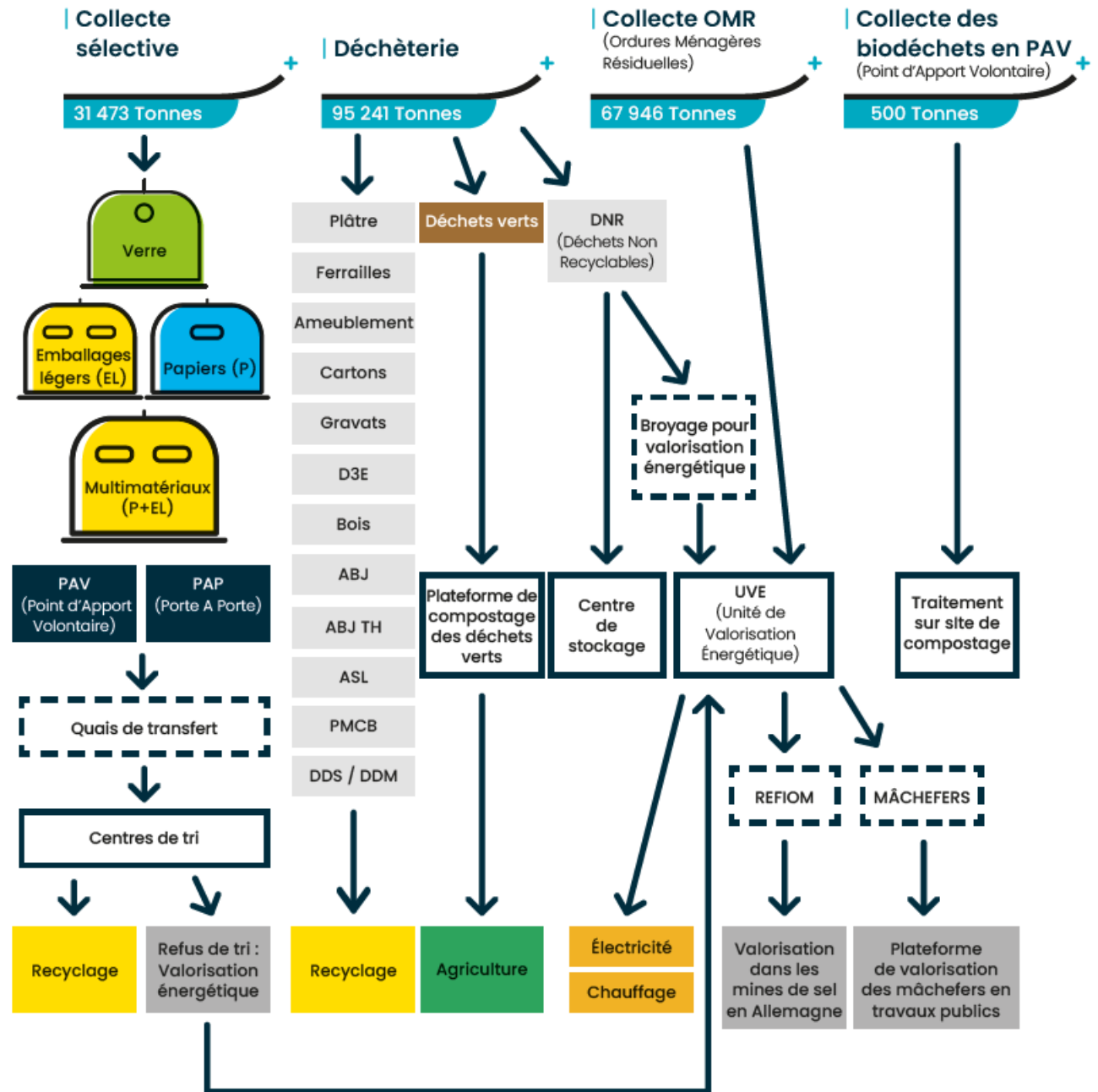


Déchets alimentaires / biodéchets





FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

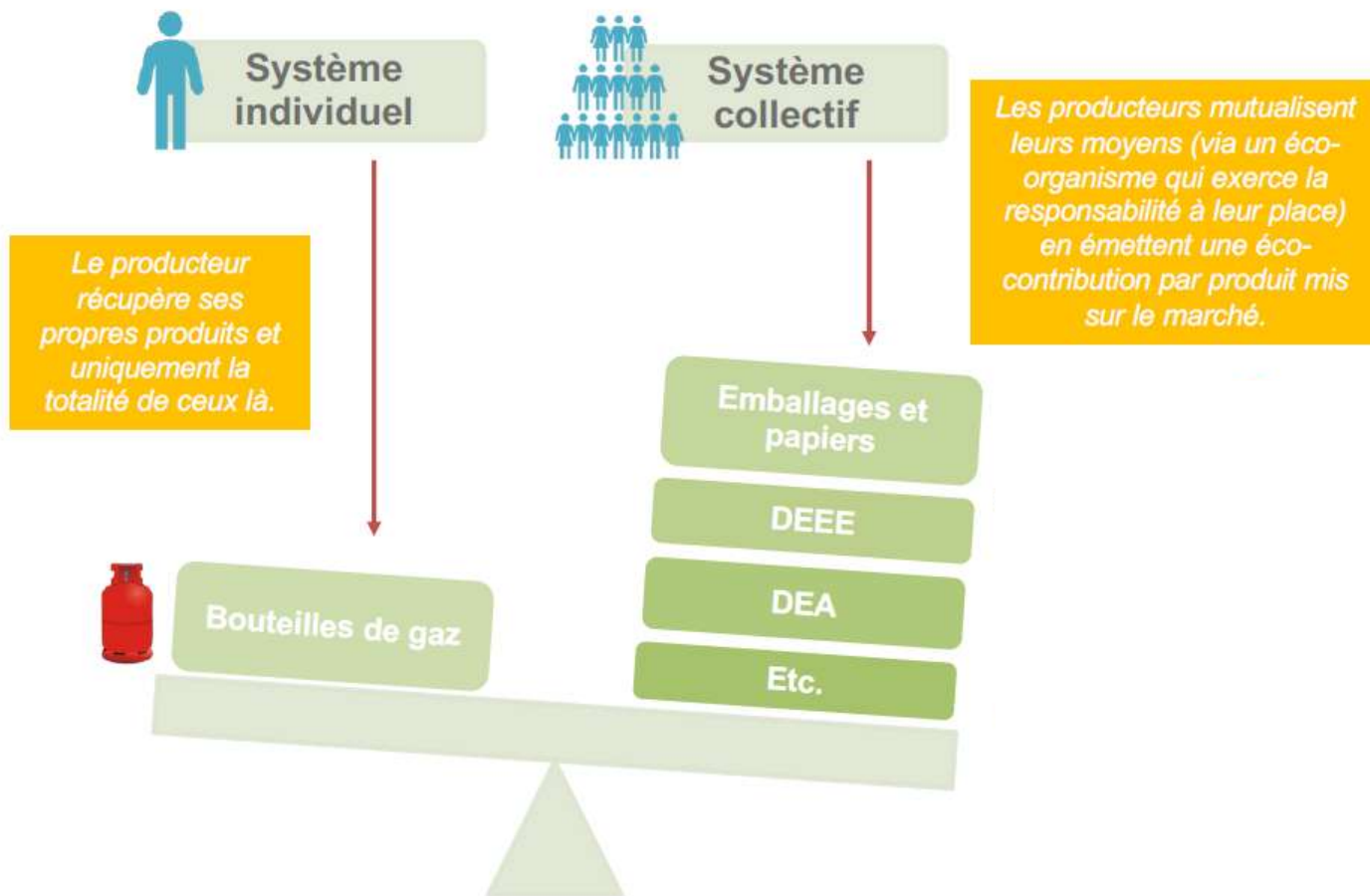


* Données issues du rapport d'activité 2025



LA RESPONSABILITE ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

LES ECO-ORGANISMES : PILIER DES DISPOSITIFS DE REP



Les filières REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types des produits.

Ces dispositifs reposent sur le principe du « pollueur-payeur » selon lequel les producteurs, c'est à dire les personnes responsables de la mise sur le marché, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

4 éco organismes interviennent sur les différentes déchèteries :

- **Ecologic** : Articles de Sport et Loisirs + Articles de Bricolage THERmique
- **Ecosystem** : Déchets Electriques et Electroniques (D3E)
- **Ecomaison** : Meubles + Articles de Bricolage Non THERmiques + Jeux / Jouets
- **Valobat** : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) depuis 2024



SUIVI ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

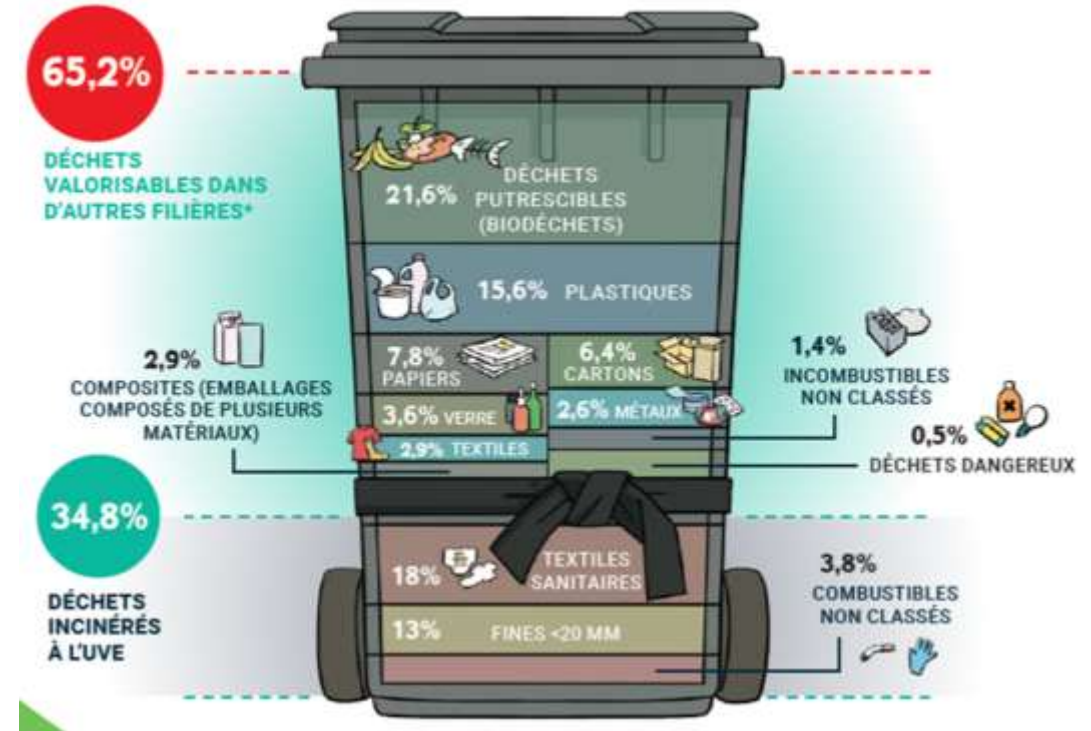
Suivre l'évolution annuelle de la composition des déchets des ménages sur le territoire pour structurer la stratégie de réduction et de gestion des déchets.

MODECOM DU SYTRAIVAL (2023)

Le SYTRAIVAL a réalisé en 2023 une campagne de caractérisation du traitement des ordures ménagères résiduelles (MODECOM) afin de mieux connaître la composition des ordures ménagères qu'il génère, sur l'ensemble de son territoire.



45 500 Tonnes valorisables en matière
24 500 Tonnes valorisables en énergie





SUIVI ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

MODECOM DE L'ADEME (2024) | Périmètre national

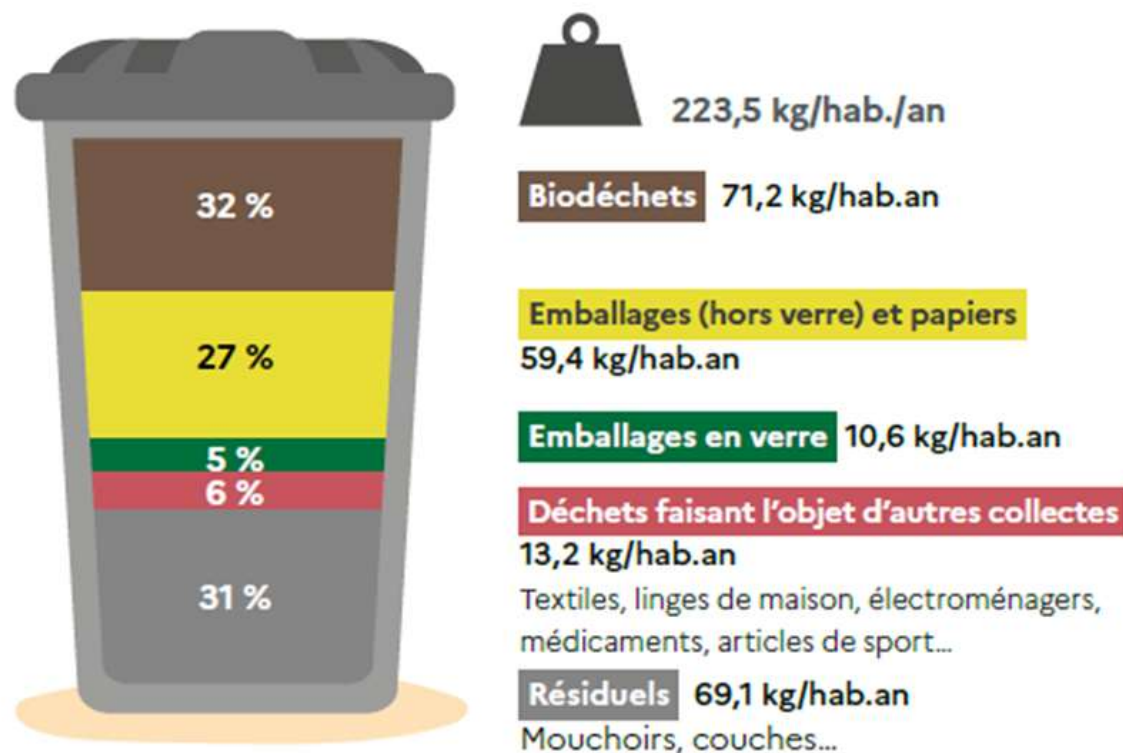


Figure 2 : Composition moyenne des OMR en 2024

Résultats de La 4^e campagne nationale de caractérisation des déchets réalisée en 2024 par l'ADEME (publié en janvier 2026, révélant une baisse continue des ordures ménagères résiduelles (OMR) depuis 30 ans.

Les gestes de tri progressent, notamment grâce au tri des biodéchets et à l'extension des consignes à tous les emballages.

Pourtant, près de 70 % du contenu de la poubelle grise pourrait encore être trié ou valorisé autrement, signe d'un potentiel d'amélioration majeur.

=> (65% sur le territoire du SYTRAIVAL)



SUIVI ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION

Les impacts positifs de la qualité du tri sur la réduction des coûts de collecte et de traitement

BIEN TRIER = LE GESTE GAGNANT !

Les déchets ménagers - verre, emballages légers, papiers - bien triés permettent aux collectivités de **réduire leurs coûts de collecte et de traitement**. La vente des matières recyclables et les soutiens versés par les éco-organismes génèrent des recettes qui contribuent à réduire les coûts.





FLUX FINANCIERS : EPCI ET SYTRAIVAL

PAIEMENTS EPCI AU SYTRAIVAL

TARIFS : permettant de facturer les prestations de traitement à la tonne entrantes sur les différents sites

REVERSEMENTS SYTRAIVAL AUX EPCI

- **Subventions :**
 - Eco organismes : CITEO (emballages et papier), Ecomaison, Ecosysteme, Valobat : **en 2025 +6,2 M€ de reversé dont 5,5 M€ de CITEO**
 - Subventions mise en place de composteurs partagés, expérimentations biodéchets
- Recettes de reventes matières : **en 2025 +1,6 M€ de reversé**
- Participation aux transferts des OMr
 - Prise en charge de la communication sur les extensions de la collecte sélective



LES ENJEUX DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

REGLEMENTAIRES

Article L541-1 du Code de l'Environnement :

- Réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Augmenter la quantité de déchets non dangereux non inertes, faisant l'objet d'une valorisation matière ou organique, à 70 % en 2031

Directive européenne :

- Objectif d'un tri séparé de 77 % des bouteilles en plastique en 2025 et jusqu'à 90 % en 2030 et
taux de recyclage des emballages en plastiques de 55% pour 2030
- France sanctionnée (2023 = 27%) paiement à l'UE 1,6 milliard d'euros

ENVIRONNEMENTAUX

Taxe carbone : Possibilité d'assujettir les installations de traitement des déchets notamment les UVE

FINANCIERS

Augmentation des coûts

- Liés aux enjeux réglementaires et environnementaux
Incitation / taxation : par exemple Taxe CO2 : en 2030 +29 €/tonne incinérée
Subvention CITEO : dépend du taux de valorisation
- Liés à la réduction des déchets dans les installations = coûts de structures plus importants

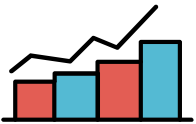


LES OBJECTIFS



Augmenter la performance environnementale :

- Réduire la production de déchets ménagers
- Augmenter la valorisation des différents flux
- Réduire les impacts environnementaux : déchets abandonnés ou mauvaise filière de traitement (batteries, déchets dangereux ..)
- Augmenter la valorisation énergétique



Augmenter la performance opérationnelle :

- Coopérations et mutualisation des outils, partage d'expériences
- Simplification du geste de tri
- Harmonisation sur le territoire



Augmenter la performance financière :

- Optimisation des installations : apports externes
- Modulation des tarifs en fonction des objectifs....



**DES INSTALLATIONS AU
SERVICE DES COMPÉTENCES
DU SYTRAIVAL**



| L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

TRAITEMENT ET VALORISATION ÉNERGETIQUE DES DÉCHETS

85 000
Tonnes

OMR et assimilés réceptionnées

- **15 000 tonnes de mâchefers produits**
(20% du tonnage entrant)
Valorisés en sous-couche routière
- **2 000 tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées**
(2% du tonnage entrant)
valorisés en Mines de sel en Allemagne
- **1 000 tonnes d'acier et 280 tonnes de métaux non ferreux**
(aluminium) recyclées

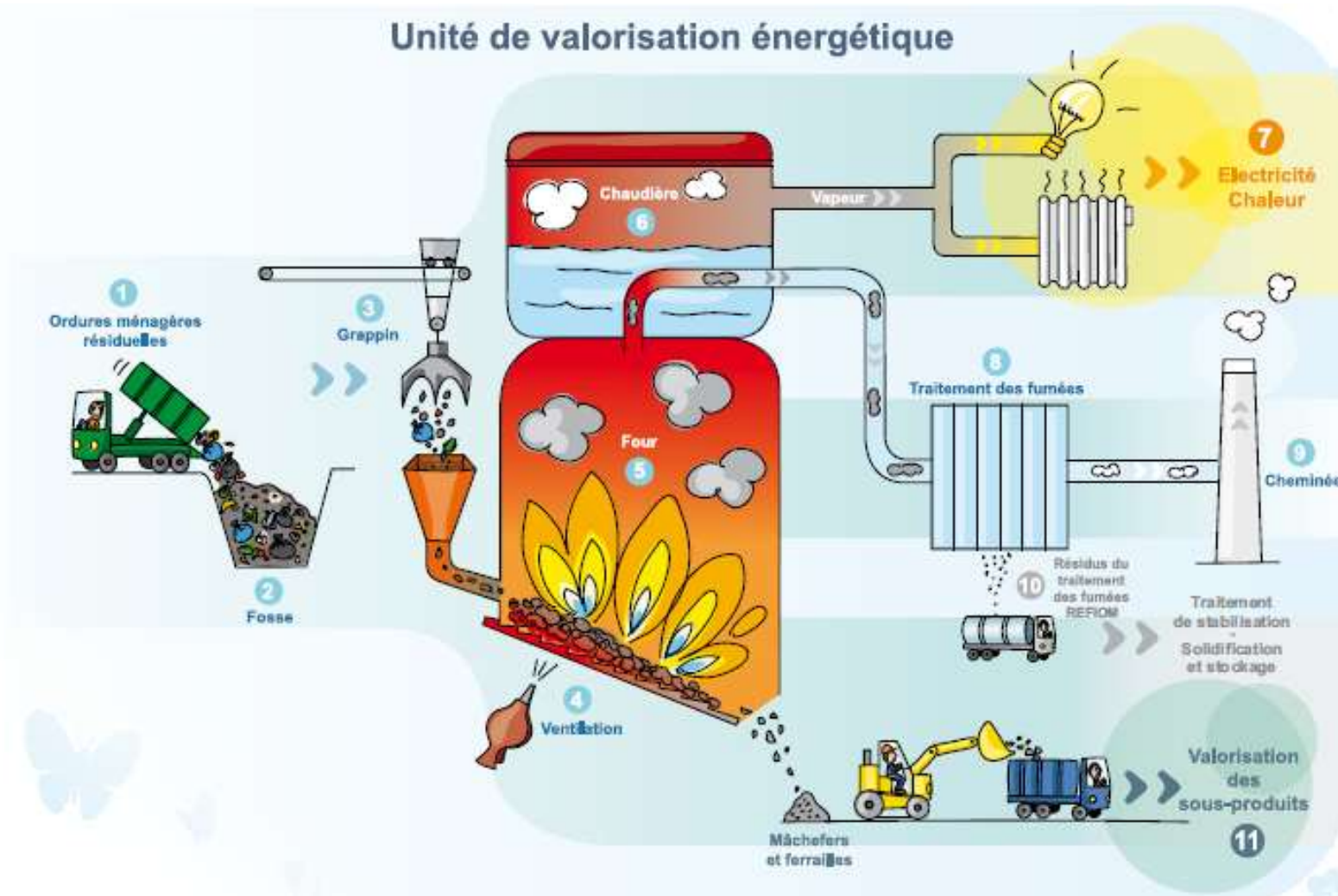


L'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Villefranche sur Saône permet le traitement et la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (OMR) par la production d'électricité et de chaleur à partir des déchets qui ne peuvent être recyclés.



| L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

INCINERATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



La production d'énergie renouvelable*

La vapeur générée permet de produire 70 000 MWh d'énergie soit sous forme d'électricité qui sert à alimenter l'unité (le surplus étant revendu à EDF) ou sous forme de chaleur pour chauffer des bâtiments

Vente électrique :

38 000 MWh produit dont 30 000 MWh vendus soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de **12 000 foyers**.
Energie fournie à EDF et au réseau de chauffage urbain de la ville.

Vente de chaleur :

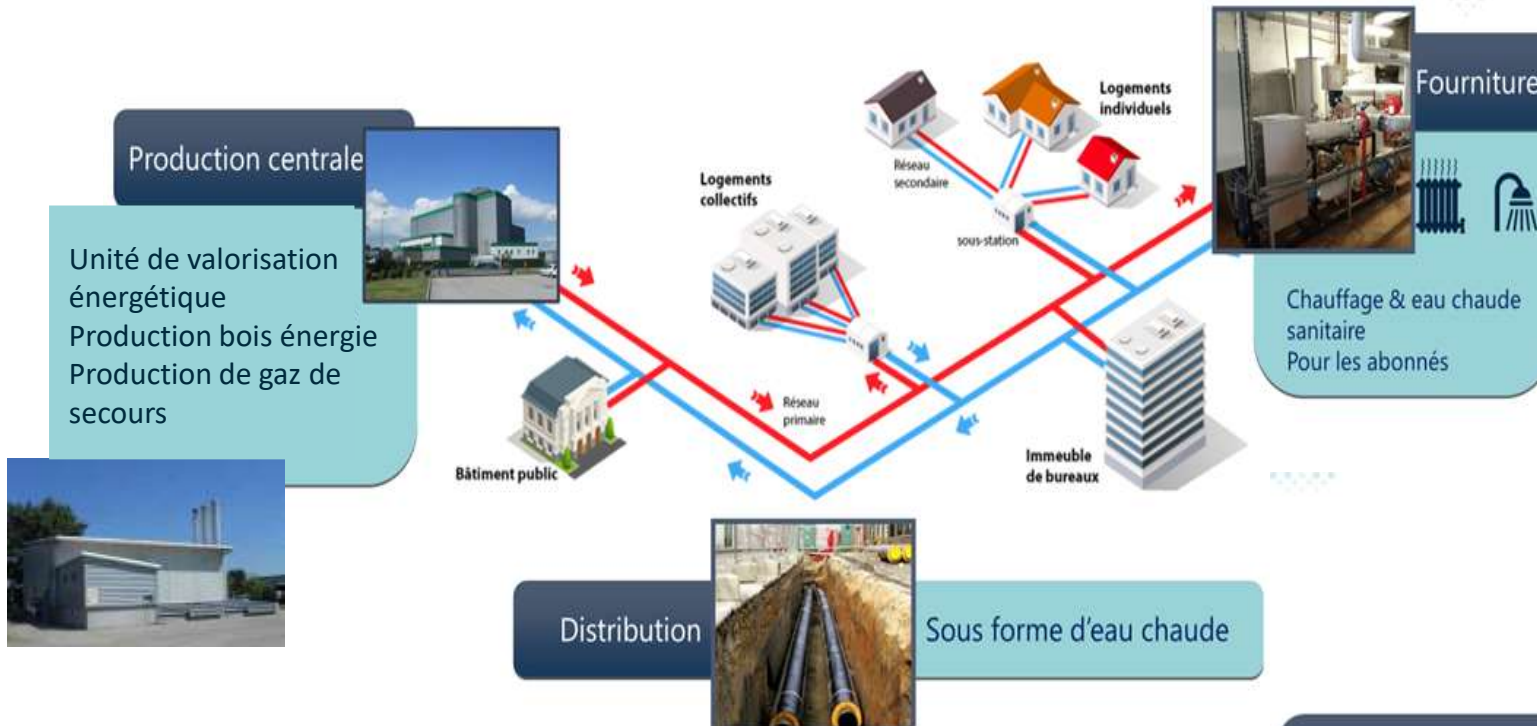
31 000 MWh de vente de chaleur dans le réseau étendu à 90 sous-stations soit l'équivalent de la consommation en chauffage de **3 000 foyers** permettant d'économiser 3 800 TEP et d'éviter 9 200 tonnes de CO₂

* Chiffres 2025

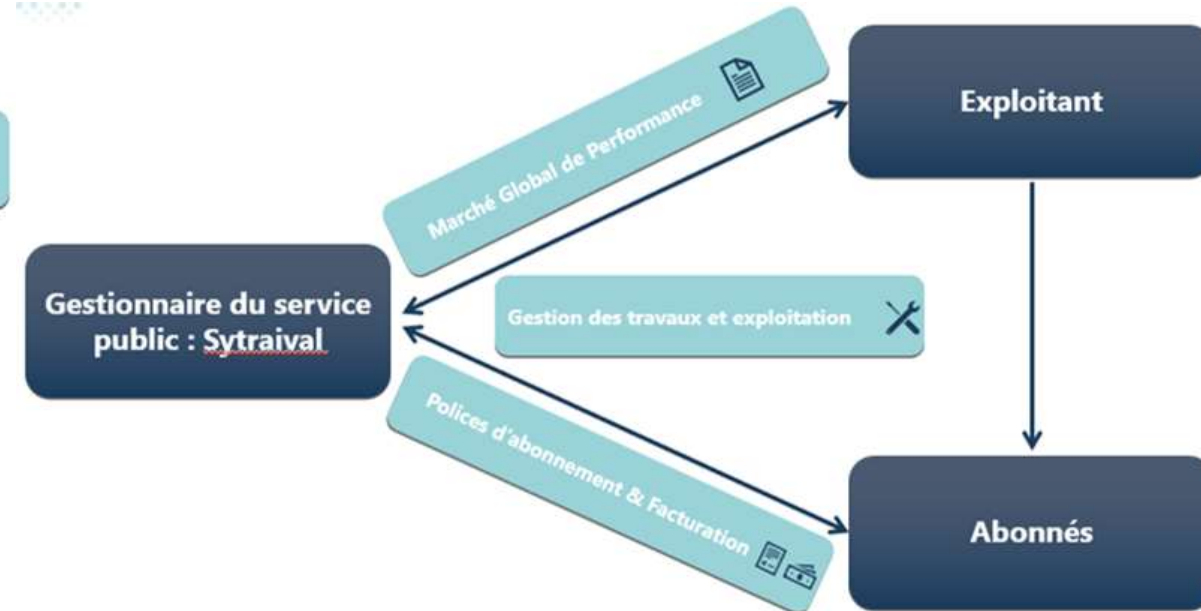


INCINERATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Principe de fonctionnement du réseau



Les acteurs du réseau

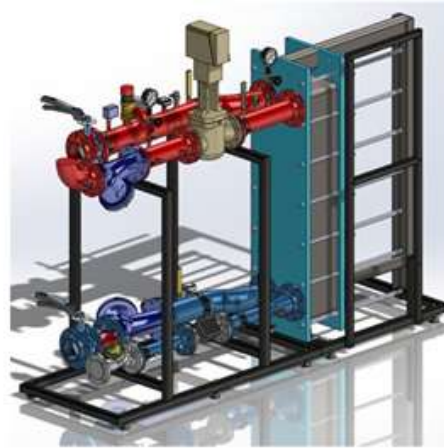




| Le Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

INCINERATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les travaux pour le raccordement



LE RCU en chiffres :

- 4 000 logements raccordés
- 40 km de réseau
- 90 stations
- Nombreux bâtiments publics raccordés :
Lycées, collèges, écoles , la mairie, la piscine,
médiathèques..
- Des logements sociaux, des copropriétés

Amenée du réseau
jusqu'au local technique de
l'abonné

Dépose d'au moins une chaudière gaz et
mise en place de l'échangeur de livraison
de chaleur

À la charge du Gestionnaire réseau de chaleur



| Installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) de Quincieux

INCINERATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

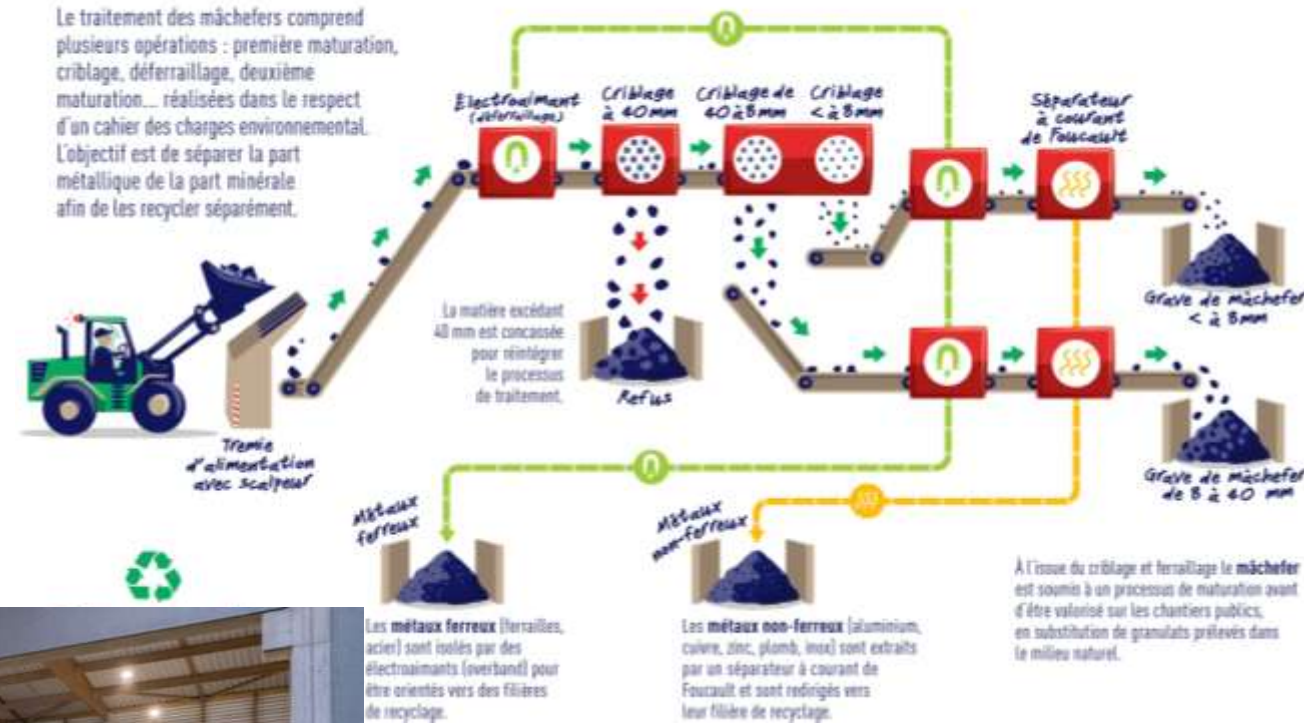
Le mâchefer est le résidu de l'incinération des déchets non dangereux en Unité de Valorisation Énergétique. Il se présente sous forme de granules de couleur grise, mélange de métaux, de verre, de silice, d'aluminium, de calcaire, de chaux, d'imbrulés et d'eau. Les mâchefers représentent environ 18% du tonnage des ordures ménagères réceptionné. L'IME est le lieu où le mâchefer est élaboré (par le criblage et le déferraillage) et mûré afin d'obtenir de la **grave de mâchefer** pour être réutilisé comme matériau alternatif dans le cadre de chantiers de travaux publics.

L'IME de Quincieux traite :

- 15 000 tonnes de mâchefers bruts en provenance de l'UVE de Villefranche



Traitement des mâchefers





| La collecte sélective

VALORISATION MATIERE

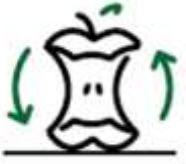
31 167 T. De matières recyclées en collecte sélective

La collecte sélective est une collecte visant à ramasser les déchets ménagers pré-triés par les habitants, dans le but de les valoriser en les recyclant.

Séparation des déchets d'emballages ménagers en fonction de leur composition

- **VERRE** : transfert chez le verrier Verallia à St-Romain-le- Puy (42) ou à Chalon sur Saône (71) pour être recyclé à 100%.
- **PAPIER** : transfert chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) pour recyclage.
- **EMBALLAGES** : transfert aux centres de tri de NICOLLIN à St Fons (69) et TRICEA à Torçy (71). Les déchets d'emballages ménagers sont séparés en fonction de leur composition afin d'être redirigés vers les filières de valorisation adéquates.





| Le compostage

TRAITEMENT DES BIODECHETS SUR SITE DE COMPOSTAGE

1

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SYTRAIVAL A ARNAS

Exploitée par AWT

9 395 T. Déchets verts valorisés en 2025

Cette plateforme accueille les déchets verts des ménages en provenance des déchèteries gérées par les adhérents du SYTRAIVAL et dans une moindre mesure, les déchets verts des professionnels.

Cette plateforme peut valoriser jusqu'à 12 000 tonnes de déchets verts et produire jusqu'à 4 000 tonnes de compost par an.

Le processus de compostage est entièrement naturel et nécessite uniquement des opérations d'aération et d'arrosage afin d'obtenir un compost de bonne qualité.



4

PLATEFORME DE COMPOSTAGE PRIVEES

11 781 T. Déchets verts valorisés en 2025





PERSPECTIVES



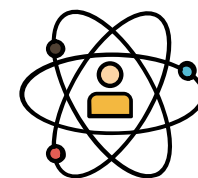
SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2035

OBJECTIFS

- Réaliser un **état des lieux de la situation actuelle du territoire** en matière de traitement et de valorisation des déchets
- **Maîtriser** les objectifs réglementaires
- **Positionner** le territoire du SYTRAIVAL par rapport aux objectifs régionaux et nationaux
- Avoir connaissance des **attentes de chaque EPCI**
- Mobiliser les élus et les techniciens autour de la **construction d'une stratégie commune**
- Proposer une feuille de route pour la prochaine décennie avec les **grandes orientations politiques** et les actions qui en résultent

Cette feuille de route territoriale est un **projet d'ensemble**, et non du syndicat seul.

Elle doit **apporter un cadre et donner de la cohérence** aux actions pour répondre aux enjeux majeurs identifiés, tout en permettant à chacun de conserver sa liberté de s'adapter à son territoire.





SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2020-2035

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

PLAN DÉCHÈTERIES

- Modalités d'accès et qualité de service
- Filières
- Intégration du réemploi
- Partage de compétences

COLLECTE DE PROXIMITÉ

- Niveau de service
- Flux prioritaires

FILIÈRES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mutualisation des filières
- Soutien engineering du Sytraival aux EPCI

ACTIONS DE LOBBYING

- Influencer la réglementation
- Appui d'Amorce

DÉCARBONATION

- Bilan carbone

Réduire nos DMA à 457kg/habitant, et contribuer activement à l'économie circulaire du territoire

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOUTENABLE

ETUDE PROPECTIVE

- Etudes des impacts économiques internes et externes
- Modélisations des scénarii

POSITIONNEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR

- Réseau de chaleur vs. traitement des déchets à l'UVE
- Gouvernance

MODÈLE DE FINANCEMENT

RÉDUCTION DES COÛTS

Garantir un service innovant et financièrement soutenable en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques

UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET AGILE

DÉMARCHE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE

- Partage des retours d'expériences
- Rencontres élus et techniciens

ENGAGEMENT AU SEIN DU SYNDICAT

- Connaissances de la complexité du Syndicat
- Formation des nouveaux élus
- Des élus motivés

PARTAGE D'EXPÉRIENCE AVEC DES SYNDICATS CONFRÈRES

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES INITIATIVES DES EPCI

Construire une gouvernance partagée, participative, coopérative, efficace et agile

UN RAYONNEMENT TERRITORIAL QUI FAVORISE L'ADHÉSION DES USAGERS

INCLUSION DES USAGERS

- Co-construction en priorité
- Concertation

ETUDE DU COMPORTEMENT DES USAGERS

- Etudes comportementales

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

- Communication

Garantir un service innovant et financièrement soutenable en anticipant les évolutions réglementaires et technologiques



ANNEXES



GLOSSAIRE

AGEC : Loi anti gaspillage pour une économie circulaire

CDT : Centre de tri

CS : Collecte sélective

CSR : Combustible solide de Récupération

DAE : Déchets d'activité économique

DASRI : Déchets à risque infectieux

DDS : Déchets dangereux spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipement électrique et électronique

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DNDNI : Déchets non dangereux non inertes

DV : Déchets verts

ECT : Extension des consignes de tri

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères résiduelles

OMR (ou OM) : Ordures ménagères résiduelles

PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

REOM : Redevance ordures ménagères

REP : Responsabilité élargie du producteur

RI : Redevance incitative

RS : Redevance spéciale

SPGD : Service public de gestion des déchets

STEP : Station d'épuration des eaux usées

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

TI : Tarification incitative

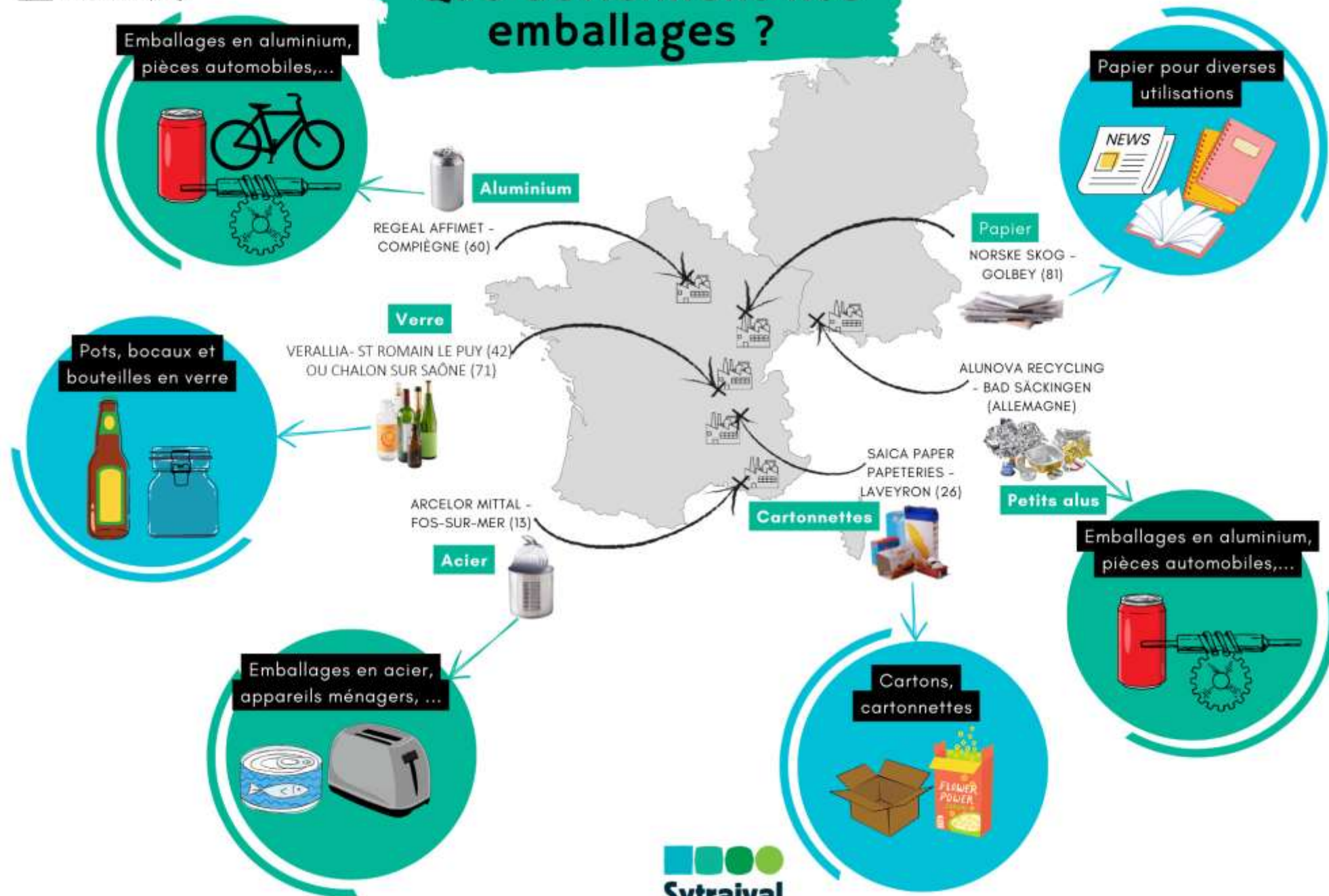
TLC : Textiles linges chaussures

UVE : Unité de valorisation énergétique



Usines de recyclage

Que deviennent nos emballages ?





Usines de recyclage

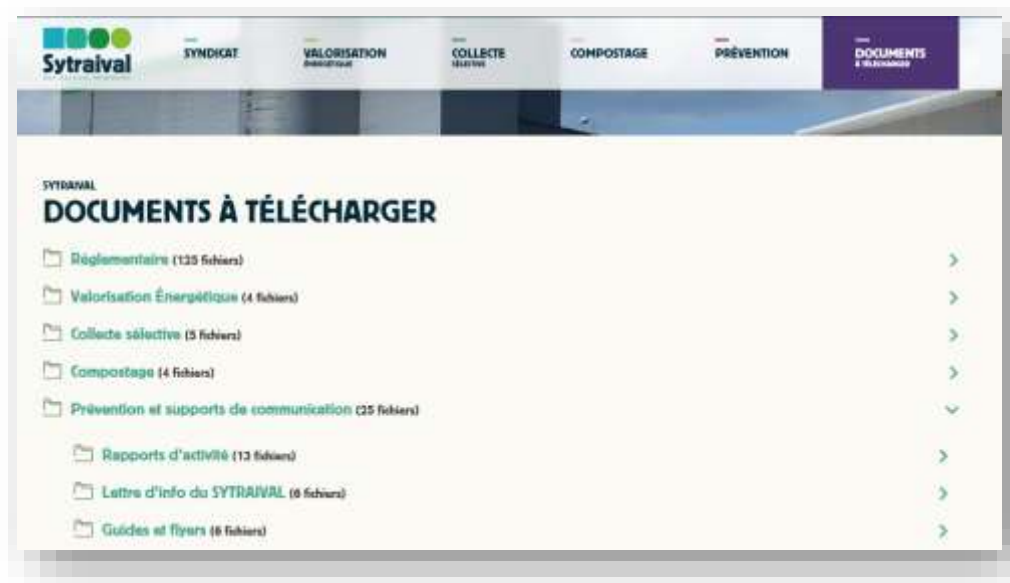
Que deviennent nos emballages en plastique ?





RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET

Toutes les publications du SYTRAIVAL sont téléchargeables sur le site internet, dans la rubrique documents à télécharger pour le grand public.

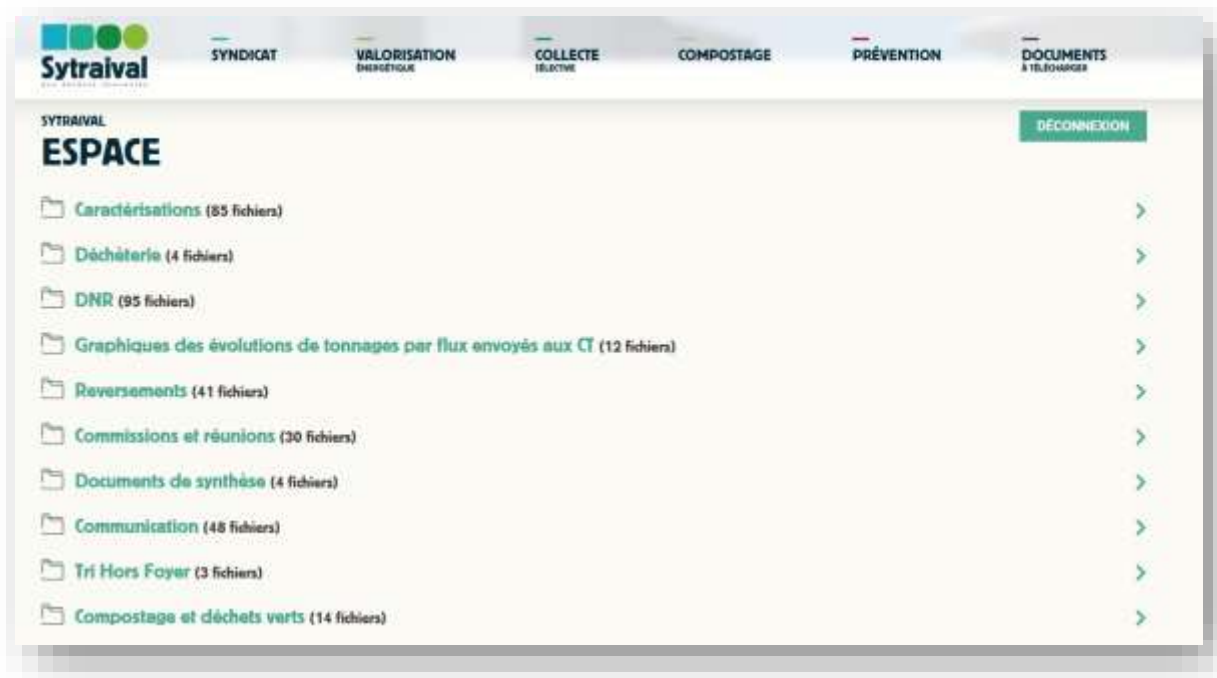


www.sytraival.com



RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET

Pour les EPCI, les documents et ressources édités par le SYTRAIVAL sont téléchargeables sur le site internet, dans la rubrique espace adhérent. Cet espace rassemble les documents de suivi, de pilotage et de communication mais aussi les résultats des caractérisations, les évolutions des tonnages, les comptes rendus de commissions et de réunions ...



Accès à l'espace adhérents :
www.sytraival.com/espace-adherent.php

Cet espace est accessible avec le mot de passe : sytraival2017



SUPPORTS DE COMMUNICATION ÉDITES PAR LE SYTRAIVAL

Le SYTRAIVAL édite de nombreux supports de communication et de sensibilisation destinés au grand public et mis à disposition des EPCI.





MERCI POUR VOTRE ATTENTION